MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 08 AVRIL 2025

Le conseil municipal, sur convocation adressée lundi 28 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint Alban d'Ay le mardi 08 avril 2025 à 19h00 sous la présidence d'André FERRAND, Maire.

Membres présents :
Mmes Nicole DELOCHE, Jacqueline DUCHIER, Morgane MARCOUX, Marie-Hélène PALISSE, Françoise REY, et,
Mrs Gaëtan JUILLAT, Guy LAFFONT, Denis TALANCIEUX, Patrick TROUILLER jusqu'à 19h57
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations :
Mme Marie-France DELHORME donne pouvoir à Mme Françoise REY
Mme Annie SOTON donne pouvoir à M. Gaëtan JUILLAT
M. Franck BRUNEL donne pouvoir à M. André FERRAND
M. Laurent BRACOU donne pouvoir à M. Denis TALANCIEUX
Absents :
Excusés :
Mme Marie-France DELHORME
Mme Annie SOTON
M. Laurent BRACOU
M. Patrick TROUILLER
Secrétaire de séance : M. Gaëtan JUILLAT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente réunion en date du mardi 04 mars 2025,

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour du mardi 08 Avril 2025

Commande Publique

- **Marchés publics :**
  - **Réfection de la couverture de l'ancienne caserne des pompiers**
    - ✓ Délibération relative à l'avenant n°1 – Lot 3 – Charpente/couverture ***(del 2025 028)***
    - ✓ Délibération relative à l'avenant n°1 – Lot 2 – Maçonnerie ***(del 2025 028)***
    - ✓ Délibération relative au choix de l'Entreprise pour ravalement de façades. ***(del 2025 039)***

Domaine et patrimoine

- **Gestion du domaine public**
  - ✓ Affaire BRUNISHOLZ-BOURGET (Chemin rural)

Finances locales

- **Décisions budgétaires :**
  - **Budget général :**
    - ✓ Délibération relative au vote du budget primitif 2025 ; ***(del 2025 029)***
    - ✓ Délibération relative au vote des taxes directes locales pour 2025 ; ***(del 2025 030)***
    - ✓ Délibération relative au vote des subventions aux associations communales ; ***(del 2025 031)***
    - ✓ Délibération relative à la participation financières de la commune, dans le

cadre de l'extension du réseau d'eau potable « Chemin du Combet ». ***(del 2025 032)***

- **Budget assainissement :**
  - ✓ Délibération relative au vote du budget primitif 2025 ; ***(del 2025 033)***

- **Budget énergies :**
  - ✓ Délibération relative au vote du budget primitif 2025 ; ***(del 2025 034)***

- **Budget zone de Barbesieux :**
  - ✓ Délibération relative au vote du budget primitif 2025 ; ***(del 2025 035)***
- **Ecoles :**
  - ✓ Délibération relative à la participation pour l'achat des fournitures scolaires – Ecole publique du Petit Prince ; ***(del 2025 036)***
  - ✓ Délibération relative à la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Roch, dans le cadre du contrat d'association ; ***(del 2025 037)***
  - ✓ Délibération relative à la participation de la commune au financement, d'une activité culturelle ou artistique ou musicale de l'école publique et de l'école privée. ***(del 2025 038)***

Domaines de compétences par thèmes

- **Environnement :**
  - ✓ Délibération relative à la signature du règlement du service public de l'assainissement collectif ; ***(del 2025 040)***

Autres domaines de compétences

- **Autres domaines de compétences des communes :**
  - ✓ Délibération relative à la sollicitation auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes de l'attribution d'un barnum au bénéfice de notre commune ; ***(del 2025 041)***

DIVERS

M. le Maire passe à l'ordre du jour

N°2025 - 028
1 – Commande publique
1.1 – Marchés publics
Délibération relative à l'avenant n°1 dans le cadre des travaux de réfection de la couverture de l'ancienne caserne des pompiers – LOT 2 Maçonnerie et LOT 3 Charpente/couverture

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de réfection de la couverture de l'ancienne caserne des pompiers il est nécessaire :
- de renforcer la charpente fermette en prévision de l'installation de panneaux solaires,
- de reprendre des murs de pignons supplémentaires, démolis par le terrassier

Le conseil, **APRES** avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et
VU le code de la commande publique
VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n°2025 001 du 23 janvier 2025 relative à l'attribution des lots dans le cadre des travaux de réfection de la couverture de l'ancienne caserne des pompiers sise St Alban d'Ay (07790) 635 rue de la fontaine ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 de la commune ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

APPROUVE la décision du Maire dans le cadre de la signature de l'avenant n°1 d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de travaux de maçonnerie :
Lot n°2
Attributaire : SAS OLIVEIRA sis ANNONAY, 68 avenue Rhin et Danube – BP 32
Marché initial du 25 janvier 2025 - montant : 14 338 € HT
Avenant n°1 – montant : 960,00 € HT
Nouveau montant du marché : 15 298,00 € HT
Objet : Plus-value pour reprise des murs de pignons supplémentaires démolis par le terrassier.

APPROUVE la décision du Maire dans le cadre de la signature de l'avenant n°1 d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de travaux de charpente/Couverture :
Lot n°3
Attributaire : Société SAS PERRIER FERRAND sis SAINT-ALBAN-D'AY, 45 impasse des Roseaux
Marché initial du 25 janvier 2025 - montant : 46 397,30 € HT
Avenant n°1 – montant : 2 000,00 € HT
Nouveau montant du marché : 48 397,30 € HT
Objet : Plus-value sur fermette pour surcharge de panneaux solaires
Montant global du marché après la prise en compte des avenants détaillés ci-dessus : 78 215,30 €

Date du visa de la Sous-préfecture : 11 avril 2025

N°2025 - 039
1 – Commande publique
1.4 – Autres types de contrats
Délibération relative au ravalement de façades de l'ancienne caserne des pompiers – 635 rue de la fontaine

M. le Maire informe l'assemblée que certains élus font remarquer qu'à la suite de la réfection de la toiture de l'ancienne caserne des pompiers, situé, 635 rue de la fontaine, il serait bon de refaire la façade

M. le Maire précise qu'il serait judicieux, que ce projet soit réalisé avant la fête organisée dans le cadre de la commémoration du 80ème anniversaire de la guerre de 39/45, soit les 10 et 11 mai prochains.

Aussi, devant l'urgence, l'assemblée charge M. le Maire de faire le nécessaire pour faire aboutir cette décision, ce dernier précise que le temps imparti étant très court, il va être compliqué de trouver une société qui soit disponible dans les temps.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

AUTORISE M. le Maire, si le montant des devis présentés ne sont pas trop élevés, et en fonction de la disponibilité de l'entreprise, à faire procéder aux travaux rapidement,

AUTORISE M. le Maire, à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision

Date du visa de la Sous-préfecture : 11 avril 2025

3 – Domaine et patrimoine
3.5 – Gestion du domaine public
Affaire BRUNISHOLZ-BOURGET (chemin rural)

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu, le 17 mars dernier l'arrêt de la Cour d'appel de Nîmes

En effet, la Cour d'Appel renverse totalement le jugement de première instance. M. le Maire énumère les points considérer par cette dernière.

M. le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite former un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt. Un avocat spécialisé en cassation pourra défendre le dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés souhaite former un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Nîmes.

N°2025 – 029
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative au vote du budget primitif 2025 – Budget Principal

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, André FERRAND
Le Conseil Municipal, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Investissement		
Dépenses	:	**1 562 550,82**
Recettes	:	**2 037 194,70**
Fonctionnement		
Dépenses	:	**2 270 894,32**
Recettes	:	**2 270 894,32**

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses	:	2 037 194,70 (dont 474 643,88 de RAR)
Recettes	:	2 011 647,79 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses	:	2 270 894,32 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	2 270 894,32 (dont 0,00 de RAR)

Date du visa de la Sous-préfecture : 14 avril 2025

N°2025 - 030
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative au vote des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **33,28 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **82,67 %**
- taxe d'habitation (TH) : **6,72 %**

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année **2025** comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **33,28 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **82,67 %**
- taxe d'habitation (TH) : **6,72 %**

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ;

de transmettre une copie de ces documents au service de fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

Date du visa de la Sous-préfecture : 11 avril 2025

N°2025 - 031
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative au vote des subventions, aux associations de la commune

M. le Maire propose que les subventions soient versées aux associations suivantes pour 2025.

M. le Maire rappelle la délibération 2025 008 DU 23 janvier 2025, **APPROUVANT, au vu du bilan financier de l'association,** l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000,00 € aux Petits Croques-Touts/APCT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'attribuer, aux associations de la commune, les subventions, comme ci-dessous détaillées :

A.A.J.S.A. SALLE DES JEUNES	**750,00 €**
AMICALE LAIQUE (garderie)	**600,00 €**
AVENIR DE ST ALBAN D AY	**600,00 €**
COMITE DES FETES	**500,00 €**
PETITS CROQUES-TOUTS / APCT (2ème subvention - année 2025)	**20 000,00 €**

CHARGE le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Date du visa de la Sous-préfecture : 11 avril 2025

N°2025 - 032
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative à la participation financière de la commune dans le cadre de l'extension du réseau d'eau potable « Chemin du Combet » et signature de la convention avec le Syndicat des eaux Cance-Doux

M. le Maire rappelle la délibération du 28 février 2023, relative à la signature de la convention de coordination et de participation entre la commune de St Alban d'Ay et le Syndicat des eaux Cance-Doux, dans le cadre des travaux pour l'extension du réseau public d'eau potable au quartier Les Grands Vignes,

M. le Maire fait part de la sollicitation de trois ménages dont les propriétés sont situées sur les hauteurs du Chemin Rieux des Vignes et souhaiteraient profiter des travaux en cours pour le branchement de leurs propriétés en eau potable :
- Mme Lucienne RAMIER sise SAINT ALBAN D'AY, domiciliée, 695 Chemin du Combet, parcelle cadastrée section AM n°304,
- Mme Amélie JUILLAT et M. Léo FARGIER, domiciliés SAINT ALBAN D'AY (07790), 745 Chemin du Combet, parcelle cadastrée section AM n°304,
- Mme Marie-Josèphe et M. Jean VAURE, domiciliés SAINT CLAIR (07430), 12 montée du Colombier, parcelle cadastrée section AM n°321.

La commune de St Alban d'Ay s'engage à participer à hauteur de 25% du coût total réel des travaux

Pour cela, une convention de coordination et de participation doit être signée entre la commune de St Alban d'Ay et le Syndicat des eaux Cance-Doux.

L'opération est estimée à 6 600,00 € HT. **Le montant prévisionnel de participation de la Commune est donc de 1 650,00 €** soit 550,00 € par propriété susnommée.

M. le Maire **propose** à l'assemblée d'amortir cette opération sur 1 an.

Le conseil municipal :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

APPROUVE la participation de la commune à hauteur de 25% du coût total réel des travaux soit 1 650,00 €, qui représente, 550,00 € par propriété, détaillée ci-dessus ;
APPROUVE la décision du Maire dans le cadre de la signature de la convention de coordination et de participation, entre la commune de St Alban d'Ay et le Syndicat des eaux Cance-Doux, pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur les hauteurs du chemin Rieux des Vignes sur St Alban d'Ay ;
FIXE la durée d'amortissement comme proposé par M. le Maire ;
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif principal 2025 de la commune ;
CHARGE le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches et signatures utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Date du visa de la Sous-préfecture : 11 avril 2025

N°2025 – 033
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative au vote du budget primitif 2025 – Budget Assainissement

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, André FERRAND
Le Conseil Municipal, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Investissement		
Dépenses	:	**786 870,25**
Recettes	:	**786 870,25**
Fonctionnement		
Dépenses	:	**132 094,30**
Recettes	:	**132 094,30**

Pour rappel, total budget :

Investissement		
Dépenses	:	786 870,25 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	786 870,25 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses	:	132 094,30 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	132 094,30 (dont 0,00 de RAR)

Date du visa de la Sous-préfecture : 14 avril 2025

N°2025 – 034
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative au vote du budget primitif 2025 – Energies

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, André FERRAND
Le Conseil Municipal, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Investissement		
Dépenses	:	**72 922,21**
Recettes	:	**72 922,21**
Fonctionnement		
Dépenses	:	**84 241,45**
Recettes	:	**84 241,45**

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses	:	72 922,21 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	72 922,21 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses	:	84 241,45 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	84 241,45 (dont 0,00 de RAR)

Date du visa de la Sous-préfecture : 14 avril 2025

N°2025 – 035
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative au vote du budget primitif 2025 – Zone de Barbesieux

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, André FERRAND
Le Conseil Municipal, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Investissement		
Dépenses	:	**873 567,32**
Recettes	:	**873 567,32**
Fonctionnement		
Dépenses	:	**918 809,00**
Recettes	:	**918 809,00**

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses	:	873 567,32 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	873 567,32 (dont 0,00 de RAR)

MAIRIE DE SAINT ALBAN D'AY

Fonctionnement		
Dépenses	:	918 809,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	918 809,00 (dont 0,00 de RAR)

Date du visa de la Sous-préfecture : 14 avril 2025

N°2025 – 036
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative à la participation pour l'achat des fournitures scolaires – Ecole publique du Petit Prince

Mme Nicole DELOCHE informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, au titre de l'acquisition des fournitures, manuels scolaires, petits équipements, d'arrêté le montant pour l'année scolaire 2025/2026 à attribuer par élève fréquentant l'Ecole du Petit Prince

Un montant de **37,00 €** est proposé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

ARRETE le montant pour l'année scolaire 2025/2026 à attribuer par élève fréquentant l'Ecole publique du Petit Prince de la commune, à **37,00 €** au titre de l'acquisition des fournitures, manuels scolaires, petits équipements ;
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à l'Article 6067 du budget primitif principal de la commune.

Date du visa de la Sous-préfecture : 11 avril 2025

N°2025 – 037
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative à la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école privée St Roch, dans le cadre du contrat d'association

Vu le contrat d'association signé le 20 novembre 1989 entre le Président de l'OGEC, Mme la Directrice de l'Ecole privée mixte et la commune de St Alban d'Ay ;
Vu le contrat d'association conclu le 8 décembre 1989 entre l'Etat et l'Ecole privée mixte de St Alban d'Ay, et plus précisément l'article 12 ;

Mme DELOCHE rappelle que concernant les classes élémentaires et maternelles la commune siège de l'établissement, est tenue d'assumer, dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires et maternelles publiques, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.

Mme DELOCHE informe que le nombre d'élèves inscrits au 1er janvier 2025 à l'école privée St Roch est de 41 élèves, soit 18 enfants en maternelle et 23 enfants en primaire.

Mme DELOCHE précise la présence de 6 élèves domiciliés dans d'autres communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de verser à l'OGEC, pour l'année 2025 :
Pour les enfants en maternelle : 18 élèves x 1 376,15 € = 24 770,68 €
Pour les enfants en primaire : 23 élèves x 517,78 € = 11 909,04 €
Soit un total : 36 679,72 €
DECIDE de participer à la scolarité des élèves domiciliés dans d'autres communes,

à hauteur de **30 % du coût moyen par élèves de St Alban d'Ay**, soit :
Pour les enfants en maternelle : 3 élèves x (1 376,15 x 30 %) = 1 238,53 €
Pour les enfants en primaire : 3 élèves x (517,78 x 30 %) = 466,00 €
Soit un total 1 704,53 €
DECIDE de verser la **participation trimestriellement** : **9 596,06 €** *(38 384,25 € annuel)*
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires en dépense de fonctionnement au compte 6558 du budget général de la commune.

Date du visa de la Sous-préfecture : 22 avril 2025

N°2025 – 038
7 – Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires
Délibération relative à la participation de la commune au financement, d'une activité culturelle ou artistique ou musicale de l'école publique et de l'école privée de la commune

Vu la délibération du 12 avril 2022 décidant de ne pas signer la convention entre la commune de St Alban d'Ay et le conservatoire Ardèche Musique et Danse ;
Considérant que suite à la délibération susnommée, Mme Nicole DELOCHE rappelle que lors du conseil municipal du 12 avril 2022 il avait été proposé que l'école publique du Petit Prince et l'école privée St Roch, pourraient présenter elles-mêmes, au conseil municipal **une activité culturelle ou artistique ou musicale** qu'elles souhaitent mettre en place auprès des enfants au cours de l'année scolaire.

Dans ce cadre, Mme DELOCHE propose à l'assemblée de financer l'activité à hauteur de 25 € **maximum, pour l'année scolaire 2025/2026,** par enfant participant à l'activité.

La participation sera versée sur présentation de justificatifs.

Suite à l'exposé de Mme DELOCHE, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE la proposition comme ci-dessus détaillée,
DECIDE que la commune finance l'activité à hauteur de 25 € maximum, par enfants participant à l'activité pour l'année scolaire 2025/2026, pour l'école publique du Petit Prince et l'école privée St Roch,
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires en fonctionnement – **compte 657381** pour l'Ecole Publique du Petit Prince et **compte 65748** pour l'Ecole Privée St Roch – du budget primitif général 2025,
AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

Date du visa de la Sous-préfecture : 11 avril 2025

N°2025 – 040
8 – Domaines de compétences par thèmes
8.8 – Environnement
Délibération relative à la signature du règlement du service public de l'assainissement collectif

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a confié par contrat à l'entreprise SAUR, la gestion des eaux déversées par les clients dans les réseaux d'assainissement.

M. le Maire rappelle que le contrat de délégation de service public définit les conditions d'exploitation du Service de l'Assainissement.

M. le Maire présente à l'assemblée le règlement du service public de l'assainissement collectif. Ce document définit les obligations mutuelles de l'Exploitant du service et du client du service de l'assainissement.

M. le Maire précise qu'en cas de modification des conditions du règlement du service, celles-ci seront portées à la connaissance du client du service de l'assainissement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dit règlement, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le règlement du service public de l'assainissement collectif,
AUTORISE le maire à signer le règlement.

Date du visa de la Sous-préfecture : 11 avril 2025

N°2025 – 041
9 – Autres domaines de compétences
9.1 – Autres domaines de compétences des communes
Délibération relative à la sollicitation auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes de l'attribution d'un barnum au bénéfice de notre communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un nouveau dispositif créé par la Région pour venir en soutien à la vie associative locale.

La Région Auvergne Rhône-Alpes propose d'attribuer gratuitement un barnum de dimensions 3 mètres x 3 mètres aux communes de moins de 2 000 habitants pour leur perrnettre d'accompagner sur les manifestations locales, les associations communales.

La valeur de ce don est estimée à l 200 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émarger à ce dispositif qui est une très belle oppofunité pour les communes dont le budget reste limité comme St Alban d'Ay.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
Ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne RhôneAlpes l'attribution d'un bamum (3 m x 3 m) au bénéfice de notre commune,
INFORME que cet équipement pourra être emprunté gracieusement par les associations communales,
REMERCIE la RégionAuvergne Rhône-Alpes pour ce nouveau soutien apporté aux communes rurales.

Date du visa de la Sous-préfecture : 14 avril 2025

9 – Autres domaines de compétences
9.1 – Autres domaines de compétences des communes
Motion « Non violences faites aux élus »

Nous, soussignés André FERRAND, Maire de la commune de SAINT ALBAN D'AY
Les adjoints,
L'ensemble du conseil municipal de ST ALBAN D'AY

Soutenons par solidarité mais avec détermination et conviction la motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de l'Ardèche suite à la Manifestation organisée à Saint Martial le 1er Mars 2025 pour dire NON aux violences faites aux élus.

A ce titre nous sommes :

1/ Solidaires et exprimons un total soutien à nos collègues victimes de menaces, d'insultes, d'intimidations et d'agressions, incompatibles avec l'exercice de notre mandat

2/ Fiers d'exercer notre mandat pour l'avenir de notre commune, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens. Nous exerçons notre mandat au service de l'intérêt général.

3/ Clairs et affirmons que le débat d'idées démocratique ne peut s'accommoder de quelconques agressions et demandons à chaque citoyen de défendre ses opinions avec tolérance et sérénité, et dans le respect des valeurs de la République.

4/ Fermes et dénonçons, condamnons toutes formes d'agressions envers les élus et devons être entendus lorsque nous sommes ou nos collègues sont victimes de comportements inacceptables de la part de d'administrés ou de quelconques individus.

5/ Résolus à exiger un soutien permanent de l'Etat pour faciliter notre action au quotidien.

6/ Déterminés et attendons des actes concrets et une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de notre mandat et demandons l'application exemplaires des peines prévus par la loi n°2024-247 du 21 Mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux.

7/ Engagés et totalement solidaires des actions menées pour dire Non aux violences faites aux élus.

DIVERS

ECOLE PUBLIQUE DU PETIT PRINCE - CONSEIL D'ECOLE DU LUNDI 31 MARS 2025

Mme Nicole DELOCHE était présente,

Mme DELOCHE fait un résumé à l'assemblée :

Prévisions des effectifs à la rentrée 2026 :
- ✓ TPS : 59 élèves (moyenne de 19,66 élèves par classe),
- ✓ Départ de 12 élèves de CM2 pour la 6ème en fin d'année scolaires 2025
- ✓ Les effectifs des TPS et PS sont des prévisions (nouvelles familles avec un 1er enfant)

Mme DELOCHE fait part de la demande de Mme AUBERT Valérie, Directrice, qui souhaiterait afficher un message sur le panneau lumineux, concernant la marche à suivre pour l'inscription des élèves auprès de l'établissement.
Les élus **approuvent** à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition.

Mme DELOCHE énumère les activités et actions menées par l'école.

Mme DELOCHE fait part des remerciements adressés par Mme AUBERT à la Mairie pour la participation financière au cycle de nation, l'organisation des temps de mémoire, les achats du matériel numérique.

LECTURE D'UN COURRIER D'ADMINISTRES SOLLICITANTS UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR L'AMELIORATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LEUR HABITATION – ROUTE DES VIGNES

M. le Maire donne lecture, à l'assemblée, du courrier d'administrés sollicitant, la municipalité pour une aide au financement d'amélioration du réseau d'assainissement de leur domicile.

Afin de ne pas créer de précédent, le conseil municipal ne souhaite pas abonder à cette sollicitation. Toutefois, les élus donnent l'autorisation d'entreprendre ces travaux sur le domaine public, à charge de l'entreprise, d'effectuer les demandes de travaux de voirie.

Un courrier sera envoyé aux intéressés.

LECTURE D'UN COURRIER D'ADMINISTRE SOLLICITANT L'ACHAT D'UNE VOIE RURALE – QUARTIER BARDET

M, le Maire donne lecture du courrier reçu d'un administré, sollicitant la municipalité dans le cadre de l'acquisition d'une partie d'une voie rurale au quartier « Bardet ».
M. le Maire rappelle que l'inventaire des voies rurales de la commune est en cours de réalisation par le bureau d'étude GEOA.
Aussi l'ensemble des élus présents et représentés souhaitent attendre le retour du bureau d'étude.
M. le Maire délègue ce dossier à M. Gaëtan JUILLAT.

COMMEMORATION DU 80 EME ANNIVERSAIRE DE LA GUERRE DE 1940/1945

M le Maire informe l'assemblée de l'organisation d'une réunion le 28 avril prochain, à laquelle sera invitée, l'ensemble des élus et des associations de la commune.

REPRESENTATION DE LA TROUPE DE THEATRE DE ROIFFIEUX LE 25 AVRIL 2025

Mme Nicole DELOCHE rappelle la représentation susnommée, le 25 avril 2025 à 20h30.

Mme DELOCHE, sollicite l'ensemble des élus, pour l'aider à la bonne organisation de cette soirée.

TOUR DE TABLE

M Denis TALANCIEUX fait un compte rendu de la réunion du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche à laquelle il a assisté.

M. Gaëtan JUILLAT informe les élus que le projet de décompactage / sablage / regarnissage / placage du terrain de football communal est en cours de négociation

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h46

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits ; et ont signé tous les membres présents.

Laurent BRACOU *(Pouvoir à M. Denis TALANCIEUX)*	*Franck BRUNEL* *(Pouvoir à M. André FERRAND)*	*Marie-France DELHORME* *(Pouvoir à Mme Françoise REY)*

Nicole DELOCHE	*Jacqueline DUCHIER*	*André FERRAND*
Gaëtan JUILLAT	*Guy LAFFONT*	*Morgane MARCOUX*
Marie-Hélène PALISSE	*Françoise REY*	*Annie SOTON* *(Pouvoir à M Gaëtan JUILLAT)*
Patrick TROUILLER	*Denis TALANCIEUX*	